



# Sauvegarde et Embellissement de LYON

Association loi 1901

Agréée au titre L.121-8 et L.160-1 Code de l'Urbanisme

BULLETIN DE LIAISON

N° 37

NOVEMBRE 1993

## CHANTIER ECOLE 4 RUE DE THOU REPERAGE DES TEINTES D'ORIGINE

À la demande de l'Architecte des Bâtiments de France et à la Conservation Régionale des Monuments Historiques, les sondages ont été réalisés par la Société PRINCE.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que la montée d'escalier fut peinte dès l'origine du XVIIIème siècle dans un camaïeu de gris. Cette constatation est faite car, après avoir retiré l'enduit au plâtre d'aujourd'hui, nous avons découvert un piquetage atteignant parfois la pierre, ce qui nous a permis d'observer les diverses couches superposées. Cette première surface mise à jour comporte des inscriptions en noir sur fond brun, peinture sans doute à l'huile, dure et résistante, que nous retrouvons aussi au 5ème étage. Nous les avons suffisamment dégagées pour lire le texte suivant "Fabrique de velours uni de Louis MOUSSET". Nous pouvons supposer qu'elle date de la fin du 19ème siècle.

Ces inscriptions en recouvrent d'autres, elles sont tracées en rouge et en brun sur un mortier fin de ragréage; il est probable que la couche que nous retrouvons au plafond, sur les croisées d'ogives, soit de la même époque.

Nous arrivons ensuite aux diverses couches de badigeon. La première est mouchetée et se retrouve sur

l'ensemble des murs de la cage d'escalier.

Ensuite, des inscriptions apparaissent en noir et rouge, réalisées sur enduit à la chaux, et recouvrent la teinte d'origine grise et blanche au lait de chaux directement appliquée

sur un mortier de chaux.

Il est probable que la couche de patine jaune que nous retrouvons sur les reliefs et moulures en stuc soit de la même époque que la teinte d'origine, c'est-à-dire du XVIIIème siècle.

### ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 1993

Le conseil d'Administration de Sauvegarde et Embellissement de LYON convoque les Membres de l'Association à :

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**le vendredi 10 décembre 1993 à 18h30**

à l'UNIVERSITE JEAN MOULIN - LYON III

6, rue Professeur Rollet - LYON 8ème

(ancienne Manufacture des Tabacs) - Métro Sans-Souci

Salle 308, 3ème étage

#### ORDRE DU JOUR :

1) A 18h30, visite d'une partie des nouveaux locaux.

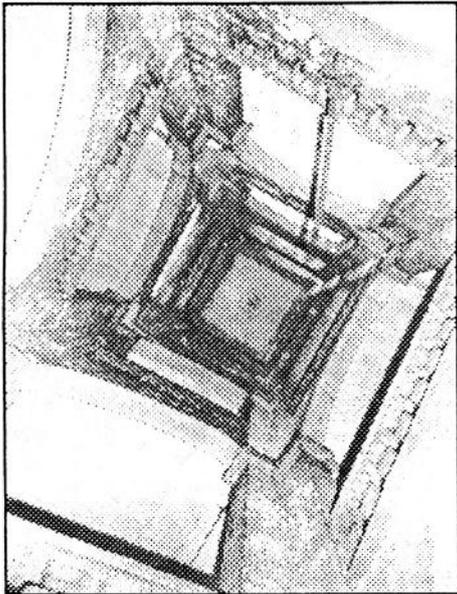
2) Assemblée Générale

- Ouverture de séance (J.P. DRILLIEN, Président)
- Rapport moral (M. GIRAUD, Secrétaire)
- Rapport financier (H. BERCHTOLD, Trésorier)
- Renouvellement de mandat d'Administrateur :  
Mrs. BERCHTOLD, BERNADAC, DRILLIEN, GATEAU,  
MAYNARD, MEUNIER, MONTEIL.
- Montant des cotisations
- Questions diverses.

3) La séance sera suivi d'un pot amical.

Les adhérents sont invités à participer à cette Assemblée Générale ou à établir un Pouvoir dont modèle ci-joint, à remettre à un Membre présent à l'Assemblée du 10 décembre 1993 ou à faire parvenir au Siège de S.E.L., 17, rue Sully - LYON 6ème avant le 6 décembre 1993.

Les candidatures pour postes à pouvoir au Conseil d'Administration sont à adresser au Siège de S.E.L. avant le 6 décembre 1993.



Nous avons repéré, sur le médaillon en stuc au-dessus de la porte, au rez-de-chaussée de la pe-

tite rue des Feuillants, des restes de pigmentations rouges, bleues et vertes qui sont, sans doute, des traces d'armoiries intéressantes à mettre à jour sur le plan iconographique. Nous n'avons aucune certitude quant à la possibilité d'obtenir, par le dégagement, une visibilité des formes suffisantes de ces dernières.

Sur les balustrades, des traces de gris clair et gris foncé dans les creux des moules et sur la main courante en stuc semblent être d'origine, elles sont cependant détériorées.

Je pense qu'il est probable que la montée d'escalier fut peinte dès l'origine au XVIIIème siècle dans un camaïeu de gris. Les moules

et les reliefs en stuc étaient seulement patinés en jaune uni; des armoiries décoraient l'intérieur du médaillon.

Par ailleurs, nous avons sondé les portes en bois. Hormis la couche verte d'aujourd'hui, nous retrouvons une patine vert antique réalisée sur une préparation dure et blanche qui serait ancienne, mais sans doute pas originale. Je pense que les boiseries étaient plutôt naturelles, seulement recouvertes d'un acoustique teinté rouge.

Ces recherches vont nous permettre d'établir la méthodologie du travail à prévoir dans ce chantier.

*JP DRILLIEN*

## LE TRESOR DE CHARAVAY

Les travaux de la station Gorge de Loup de la ligne D du métro ont permis la découverte de vestiges très anciens de la présence humaine à Lyon, dont le plus ancien est un squelette protohistorique.

Lyon était déjà habitée aux environs de 2000 ans avant le début de notre ère.

De son côté, le quartier Saint Pierre, à l'emplacement de l'ancienne usine Rhodiacéta, a livré entre autres les restes d'un habitat du néolithique moyen, ce qui repousse la première installation connue de l'homme à Lyon vers 3500 avant J.C.

Le caractère inattendu de ces découvertes a incité les archéologues à prévoir des investigations systématiques dans la plaine de Vaise.

C'est ainsi que la création d'une Zone d'Aménagement Concerté rue du Chapeau Rouge en 1992, dite de l'îlot Charavay en raison du passage à cet endroit de l'ancien ruisseau de Charavay, a engendré une campagne de fouilles préalable à l'édification d'immeubles.

Ces fouilles ont mis à jour un important quartier suburbain contemporain de la création de la ville romaine et l'on suppose qu'il était doté d'un accès monumental à Lugdunum.

Au coeur de ce quartier, actif jusqu'à la fin de l'Antiquité tardive, deux dépôts, enfouis au cours du 3ème siècle après Jésus Christ, présentent un intérêt exceptionnel et rassemblent de nombreux objets qui se divisent en deux lots de nature différente.

Le premier lot rassemble des parures féminines en or, pierres vertes et perles : collier, deux paires de boucles d'oreilles, deux bracelets, deux bagues dont une chevalière avec intaille, une monnaie d'or de Gordien III, montée sur bélière, de la vaisselle en argent, deux soucoupes et treize cuillères dépareillées.

Le deuxième lot présente des statuettes avec leur socle, des bracelets, un buste impérial en argent. Il est possible de reconnaître Apollon, peut-être Jupiter, Minerve, Junon, une aile de Victoire.

Si ces dépôts sont exceptionnels par le nombre des objets regroupés, ils le

sont également par la variété des matériaux employés et par les techniques mises en oeuvre (feuille d'argent repoussée, moulage à la cire perdue, noyau de plomb ou de bronze...)

Ils sont actuellement restaurés à Vienne et seront probablement exposés par la suite au musée de la civilisation gallo-romaine de Lyon.

Un bel exemple de la sauvegarde de notre patrimoine ancien qui méritait d'être signalé.

*André MAYNARD*

### CONVOCAZIONE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE S.E.L.

Les Membres du C.A. sont convoqués :

**Le jeudi 20 janvier 1994  
à 18h30**

28, rue de la Part Dieu  
69003 LYON

#### ORDRE DU JOUR :

Election du bureau, élection du Président, calendrier 1994, questions diverses.

## AVEC LE FER, UN URBANISME MUSCLE !

Une agglomération telle que celle de Grand Lyon doit sa géographie à quelques éléments forts tels que les collines et les fleuves. Sa physionomie découle également des aménagements, des infrastructures et de l'organisation du bâti réalisés par les occupants au cours des siècles.

Mais, parmi cet ensemble d'éléments créés par l'homme, il en est certains qui structurent la cité à un niveau comparable à celui généré par les cours d'eau ou le relief.

C'est plus particulièrement le cas du réseau ferroviaire qui nous intéresse dans les lignes qui suivent.

En effet, ses infrastructures représentent des longueurs de parcours et parfois une envergure d'un ordre de grandeur comparable à celles des fleuves, et des obstacles aussi pénalisants que ces derniers ou que les reliefs environnants.

Il est en outre à noter que différents éléments structurants interfèrent les uns avec les autres.

**Autrement dit, quand il s'agit d'urbanisme, le Fer joue dans la cour des grands, d'autant plus qu'il traverse la cité en son centre.**

Il peut être amusant de pousser plus loin la comparaison entre le réseau ferroviaire et le réseau fluvial. On pourra trouver quelques rapprochements entre ces rails venus d'ailleurs pour aller plus loin et cette eau de passage qui n'appartient pas à la ville, malgré sa présence permanente.

Qui dit voie (de fer ou d'eau) dit également rives, confluent, bras morts, digues, ponts, passages, ports, ...

Dans tous les cas, il s'agit bien sûr d'axes de circulation, de communication, même s'ils sont plus ou

moins bien exploités dans ce sens.

Alors, si ce parallèle, à la limite de la rêverie, présente quelques vérités, pourquoi ne pas le prolonger au travers des questions d'**Aménagement**, de **Sauvegarde** et d'**Embellissement** !?

La ville ne peut accepter de subir ces infrastructures; elle doit réagir et s'interroger quant à la politique à mener face à cette contrainte (ou cet atout).

Elle ne peut l'ignorer et doit choisir parmi les modes de cohabitation : Que faut-il cacher, que faut-il mettre en valeur, que faut-il aménager, ...?

Comment intervenir sur l'ensemble des composantes (faisceaux de voies, terre-pleins, ponts, passages, voûtes, réseaux électriques, gares, dépôts, terrains vagues, cités d'habitation, ...) qui forment l'environnement de nombreux citadins ?

Quelles évolutions sont envisageables pour faciliter la construction de bâti, d'équipements sportifs, d'aménagements à caractère végétal, en bordure, sur ou par-dessus ces infrastructures ?

Comment nos Elus, comment nos spécialistes des services abordent-ils ces questions ? Que connaissent-ils, qu'ont-ils engrangé dans l'analyse des expériences réalisées dans d'autres cités ?

Comment est abordée la négociation au quotidien avec la SNCF ?

Quel diagnostic pour ce qui concerne notre agglomération, quelles prescriptions ? Quelle anticipation, quelle prévention ?

Quelles relations, quelle synergie avec les "plan" (plan de circulation, plan vert, plan bleu, plan lumière, ...) dont la Ville fait la promotion ?

Beaucoup de questions pour **viser à mieux intégrer les emprises ferroviaires dans la ville.**

Une autre question consiste à retourner la lunette, pour regarder la ville depuis les voies, et plus précisément de prendre la place de l'**usager du train** et de **s'interroger sur la vision qu'il a de la cité.**

Pour revenir au parallèle emprunté plus haut, comment le passager de l'embarcation perçoit-il l'environnement qu'il parcourt, qu'il ne fait que traverser, ou plus généralement qu'il doit aborder, éventuellement pour le visiter ?

Cet espace lui paraît-il hostile ou accueillant, terne ou brillant ? Lui donne-t-il envie d'accoster, de s'arrêter, de découvrir, d'approfondir ? Reçoit-il des messages de cette ville qu'il pénètre tout en gardant le sentiment de n'y être point entré ?

Comment ne pas évoquer, à ce stade, l'arrivée particulière qu'offre la descente de la rampe de Crépieux, qu'emprunte le TGV en provenance de Paris, qui laisse l'impression de planer avant d'atterrir, qui donne le sentiment d'embrasser le panorama urbain avant d'y plonger. Mais le site reste flou au delà des bras et des îles du Rhône, et la ville ne se montre que timidement sans s'être véritablement annoncée. L'entrée n'est pas marquée alors que le site présente de remarquables atouts avec la traversée du Fleuve en bas de la descente remarquable. Le fade passage du Rhône, le manque d'aménagement urbain des berges à ce niveau, renforcé par la faible densité en bâti que présentent les espaces de la Doua ou de la Tête d'Or, tout cela laisse ignorer que

l'on rentre dans la cité (à l'inverse de l'impression offerte par le débouché du tunnel sous Fourvière, où la traversée de la Saône découvre brutalement la ville en son coeur).

Autrement dit, la ville s'esquive au moment de l'aborder, sachant qu'elle ne s'est que mal signalée auparavant.

Ce n'est que tardivement que Villeurbanne présente ses premières façades du boulevard Stalingrad, sous un jour heureusement ambitieux ! Mais que dire de la suite, avant d'aborder la Part Dieu... ?

Autant dire que les projets de Saint Clair, du quai Achille Lignon, ou de la Feyssine et de la Doua, ou la restructuration de l'arrière des Brotteaux et du quartier de la Vilette, méritent quelques réflexions relatives à ces thèmes (le liste des cas cités ne prétendant pas être exhaustive).

Aussi la Ville doit s'interroger sur les modes de relations qu'elle veut entretenir avec ces infrastructures qui ne lui sont pas soumises, et avec leur société de tutelle avec laquelle elle échange des usagers, à la recherche de bien-être et d'émotion.

Ne sommes nous pas sur un ter-

rain de négociation où la partie pourrait se jouer gagnant-gagnant entre la Ville et la Société Nationale des Chemins de Fer Français ? Cela ne mérite-t-il pas une entente sous la forme d'une **Charte Ville/Fer pour la prise en compte de l'Environnement et du Cadre de Vie**, à l'échelle du Grand Lyon, bien évidemment ?

Il est certain que, sur ce point, **tout le monde y gagnerait en rayonnement.**

Jacques BONNARD

## LE PLAN PERMANENT DE SAUVEGARDE ET LE CABLAGE DU VIEUX LYON

Le mois de juillet a été un mois très important pour les habitants du Vieux Lyon. En effet, en même temps que se tenait l'enquête publique pour la révision du Plan Permanent de Sauvegarde - PPS - une exposition d'informations était présentée à la MJC du Vieux Lyon sur les 4 phases de travaux nécessaires à la mise en place du câblage par l'entreprise TELESERVICE LYON.

En lisant le résumé des intentions de la révision du PPS, nous n'avons pas rencontré la moindre ligne sur l'obligation faite aux propriétaires - lors des travaux de réhabilitation des immeubles ou logements - de se raccorder au câble. Cependant, cette initiative abrègera, par la suite, les directives de l'Architecte des Bâtiments de France. Cette obligation est

d'autant plus nécessaire que le Vieux Lyon se situe sous l'émetteur de Fourvière et que, pour avoir une bonne image, la réception doit être orientée sur le Mont Pilat, quelle ironie !

Ce constat ne peut être accepté car la Loi du 13 juillet 1992 permet expressément aux Maires d'imposer l'installation d'un réseau câblé pour des motifs d'ordre esthétique. Cet objectif est la conservation et la protection du Patrimoine architectural. Le Vieux Lyon n'est-il pas l'image publicitaire de notre ville, en particulier par ses toits et ses cheminées photographiés depuis l'esplanade de Fourvière ?

Encore une fois, il est regrettable de s'apercevoir qu'aucune relation n'existe entre l'Etat, la Commune et l'entreprise d'exécution, même

pour un aménagement important exécuté sur les 24 hectares que représente le Vieux Lyon.

J.P. DRILLIEN

N.B. Lire l'Article "Câblage et Protection du Patrimoine" sur le moniteur des travaux Publics du 6 août 1993.

† Nous avons appris le décès de Monsieur Louis BOURBON au début du mois de juin 1993

Monsieur BOURBON était un des membres fondateurs de S.E.L.

Il a toujours apporté à notre Association un concours fidèle et éclairé.

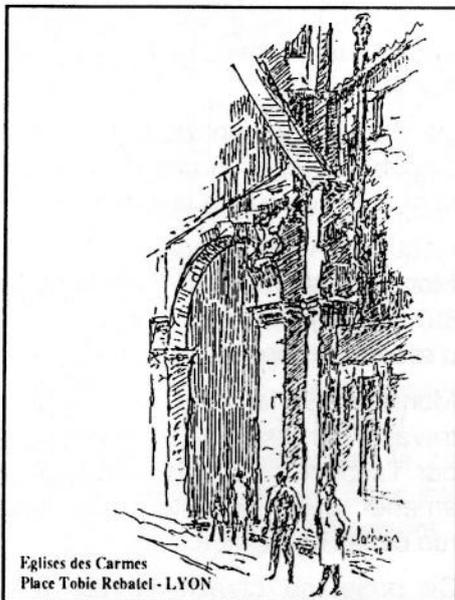
Sa grande courtoisie était appréciée de tous ceux qui l'approchaient.

Nous avons perdu un grand ami. Nous prions sa famille de bien vouloir accepter nos bien sincères condoléances.

# VIGILANCE POUR L'ÎLOT DE LA PAIX

Lettre adressée à  
M. Henry CHABERT, M. CHANDELON, M. GINDRE

LYON, le 6 juillet 1993

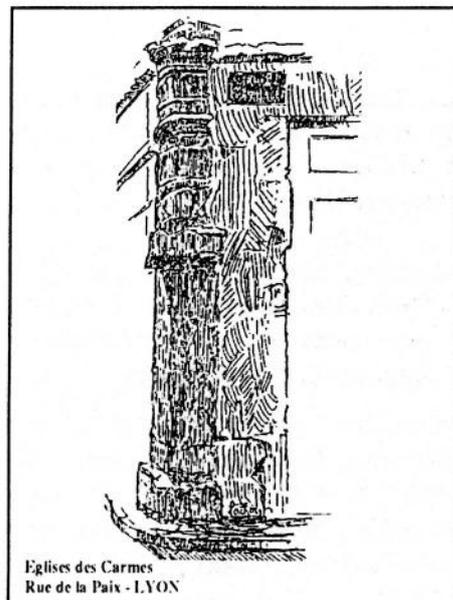


nef de droite. L'arc et les chapiteaux déjà signalés faisaient partie des contreforts de cette nef.

L'Eglise des Carmes fut protégée et peut-être commencée en 1310, terminée en 1376, réparée et agrandie en 1431. Elle fut vendue en 1791 et démolie en 1792. Sans en avoir la preuve formelle, il semble que la crypte ait été simplement recouverte par les constructions ultérieures.

Les matériaux provenant de la démolition ont servi à l'édification des maisons qui forment le côté sud de la rue de la Paix. Taillées pour l'usage de la construction, les pierres tumulaires ont perdu leurs formes et leurs inscriptions. La quantité de blocs de pierre était telle que toutes les maisons de la rive sud ont pu être élevées, avec ces seuls matériaux, jusqu'au premier étage.

Cette description sommaire n'a pour but que d'attirer l'attention des différents protagonistes de la rénovation de la place des Terreaux et de la création du parking sur le fait que l'îlot de la Paix se situe dans un zone très sensible.



Monsieur,  
La construction du parking sous la place des Terreaux entre dans sa phase finale.

Les voies d'accès et de sortie des véhicules semblent définitivement fixées. La sortie se fera par la rue Sainte Marie des Terreaux et le flux des automobiles émergeant du parking débouchera rue Terme, via la rue Sainte Catherine, face à l'îlot dit de la Paix.

Cet îlot, délimité par les rues de la Paix, Terme, Martinière et la place Tobie Robatel devrait disparaître en raison de la gêne qu'il occasionne pour l'écoulement du trafic.

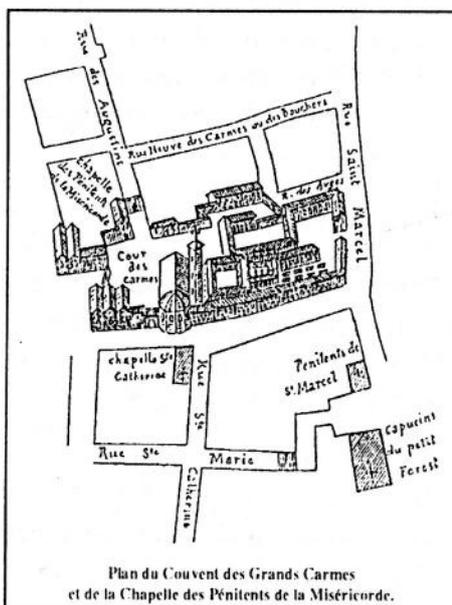
Sa démolition devrait induire une étude archéologique complète. En effet, lorsque l'on débouche de la rue de la Martinière, et que, gardant sur notre gauche la salle Rameau, nous regardons en direction de la rue Terme, nous apercevons un arc en plein cintre et deux chapiteaux.

La rue de la Paix couvre dans toute sa longueur le pavé de l'ancienne Eglise des Grands Carmes des Terreaux. La maison située côté nord-est de la rue de la Paix. La chaussée s'étend sur le tracé de la

Il importe en conséquence de veiller à ce que d'éventuelles découvertes ne soient pas occultées en raison de l'urgence des travaux périphériques du parking.

Dans la mesure du possible, les substructures à découvrir et les superstructures prises dans le maçonnerie des bâtiments à détruire pourraient après traitement rester sur place, afin de contribuer à la mémoire du quartier.

André MAYNARD



Ce courrier a suscité une réaction immédiate et S.E.L. a été reçue en Mairie du 1er arrondissement par Monsieur CHANDELON et Monsieur DELAS de la SERL. Rien n'avait été prévu pour la sauvegarde des vestiges et l'immeuble devait être détruit sans précaution en une fin de semaine.

On nous a promis de rechercher une solution pour leur conservation. Le permis de démolir a été déposé à la Communauté Urbaine le 21 septembre 1993.

Nous restons attentifs.

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 21 OCTOBRE 1993

Cette réunion s'est déroulée dans le local habituel, 28 rue de la Part Dieu.

Elle a été entièrement consacrée à la présentation par Monsieur Pierre Dominique Guérin, responsable de la Mission Presqu'île, des aménagements déjà réalisés ou en cours dans cette zone, qui concerne le périmètre délimité par les pentes de la Croix-Rousse au nord, le sud de la place Bellecour au sud, le Rhône à l'est et la Saône à l'ouest.

Nous avons noté la présence de Monsieur Philippe Reynaud, responsable d'Associations de commerçants, de Monsieur le Directeur de la Redoute rue de la République, ainsi que de Monsieur JL Chavent, membre de SEL et grand spécialiste des souterrains lyonnais.

Nous sommes aujourd'hui au plus fort des travaux.

Le projet mis en œuvre a été conçu à partir de fin 1989 afin d'améliorer la qualité des espaces publics, de donner une priorité aux transports en commun et de maintenir une bonne accessibilité de la presqu'île en réduisant le transit inutile.

Un bref rappel des mesures déjà en vigueur avec la mise en œuvre du plan de circulation le 30 août 1993 et l'ouverture des parkings Bourse et République a donné lieu au jeu des questions-réponses.

La principale critique du nouveau plan de circulation a porté sur l'obligation, pour les automobilistes venant de la Croix-Rousse par la rue Terme, de tourner à droite rue de la Martinière pour accéder à la presqu'île par le quai de Saône.

La jonction des flux au carrefour St Vincent/Martinière, le rétrécissement de la chaussée du quai St Vincent et le stationnement anarchique engendrent un embouteillage permanent jusqu'au pont La Feuillée et au delà.

Il y a eu une densification du trafic rue de la Barre.

La réduction à une voie de circulation de la rue de la Fromagerie permet de ménager l'avenir pour remettre à l'ordre du jour à terme l'ancien projet de parcours culturel Passerelle du Collège, Passage Menestrier, rue Neuve, rue de la Fromagerie, place St Nizier, Passerelle du Change à construire pour accéder au Vieux Lyon.

Une discussion, désormais classique, a ensuite opposé les partisans et les détracteurs de la construction de parkings dans l'hypercentre plutôt qu'en périphérie, avec les effets induits sur le stationnement en surface.

Les réalisations en cours furent ensuite abordées.

Le parking de la place des Terreaux - 760 places - ouvrira en principe en avril 1994, et l'aménagement de surface devrait être terminé à l'automne 1994. La fontaine Bartholdi sera alors sur le côté nord de la place face à l'entrée du Musée des Beaux Arts, accompagnée de 69 petites fontaines alignées sur une trame mise au carré et couvrant le totalité du sol, selon le projet des architectes-lauréats, Daniel Buren et Christian Drevet.

Un cheminement piéton permettra d'atteindre la place des Terreaux depuis le pont Morand, en passant par le rond-point récemment mis en service sur la rive droite au carrefour avec le quai, la place Louis Pradel restructurée comportant une pelouse plus vaste, un ruisseau et des arbres côté quai, la rue Puits Gaillot avec trottoir élargi et une seule voie de circulation permettant d'accéder uniquement à la rue Romarin.

L'inauguration de la place Louis Pradel est prévue pour fin 1993.

Le parking de la place des Célestins - 460 places - sera opéra-

tionnel à l'automne 1994. Il s'apparaitra esthétiquement à une tour de Pise souterraine. L'aménagement de surface sera un square bordé d'arbres avec un espace central de 500 m<sup>2</sup>.

Le réaménagement de la rue de la République est l'un des fleurons de la mise en valeur de la presqu'île.

L'équipe AREA, représentée par Monsieur Alain Sarfati, architecte, a été désignée comme maître-d'œuvre de l'opération.

Monsieur Sarfati, qui a beaucoup travaillé sur les banlieues, souhaite par l'aspect social de son projet, amener des populations diverses rue de la République.

Ce projet se caractérise par une grande élégance et une grande sobriété. Le tapis de granit est conforté par la suppression de tout ce qui obstrue l'espace.

La place de la République bénéficie d'un traitement particulier avec la création d'un vaste bassin.

Les travaux ont commencé en plusieurs endroits. Sauf imprévu, la place de la République sera terminée en décembre 1993, la partie sud de la rue en avril 1994 tandis que la partie nord suivra ultérieurement.

En fin de séance, Monsieur Philippe Reynaud a déclaré que Lyon avait besoin d'une rue de haut luxe, et que dans toutes les villes du monde, de telles rues sont ouvertes à la circulation automobile.

Par ailleurs, Monsieur JL Chavent a souhaité l'apposition de plaquettes explicatives pour certaines rues et sur certains monuments, comme il en existe à Strasbourg par exemple.

Monsieur Guérin a bien noté de mettre cette question à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion de la Mission Presqu'île.

André MAYNARD

# L'ACTUALITE DONT ON PARLE Août - Septembre - Octobre 1993

## LES HOMMES - LES ORGANISATIONS

- Installation du Centre d'Etudes pour les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions Publiques (CERTU) BMO 3/10

## ARCHITECTURE ET URBANISME

- Expérience d'édification de bâtiments modulables évolutifs à Vaulx-en-Velin P. 5/10
- Projets de plan d'Occupation des Sols de la Ville de LYON BMO 12/9 - 3/1

## LE PATRIMOINE

- Restauration de Saint-Nizier BMO 10/10
- La Protection du Patrimoine des Pentes de la Croix-Rousse P. 15/9 BMO 3/10
- Réabilitations et constructions Bd des Belges P. 27/9
- Les Gratte-ciel de Villeurbanne qu'on vient voir de loin P. 7/10

## ESPACES VERTS

- Les plantations de l'hiver 92-93 9 à L. Oct.
- Bilan pour 43 espaces publics réaménagés 9 à L. Oct.
- Présentation du Plan Vert de Villeurbanne P. 12/10

## GRANDS PROJETS

- Cité Internationale P. 7/9
- Musée d'Art Contemporain BMO 12/9 et 3/10
- Part Dieu An II P. 7/9
- Gerland P. 7/9

## PROJETS STRUCTURANTS

- Avenue de l'Europe - Manifestations P. 12/10
- Réalisations à petits pas P. 8/9, BMO 12/9 et 3/10
- Périphérique Nord dans le vif du sujet P. 8/9

## QUARTIERS

- **Colline de Fourvière**
  - Parc des Hauteurs, le chemin du viaduc 9 à L. Oct.
  - ZAC du Point du Jour BMO 22/8
- **Colline de la Croix-Rousse**
  - ZAC des Pierres Plantées BMO 12/9
  - Chantier Place Joannès Ambre 9 à L. Oct.
- **Presqu'île**
  - Aménagement de la place Tolozan BMO 10/10
  - Aménagement de la place Louis Pradel BMO 20/9 et 12/9
  - Mise en lumière du Palais du Commerce BMO 3/10 et 10/10
  - Réaménagement de la rue de la République P. 6/9
- **Part Dieu**
  - La Cité Judiciaire qui pousse P. 7/9
  - Suppression de l'autopont Vivier Merle/Paul Bert 9 à L. Oct.
  - ZAC Pompidou-Charial BMO 12/9
- **Guillotière**
  - Le CLIP - Chantier en cours P. 7/9
  - ZAC Moncey - Saint Jacques BMO 22/8
  - Ravalement des voûtes S.N.C.F. avenue Berthelot 9 à L. Oct.
  - Aménagements/Transports en commun : Avenue Berthelot et boulevard des Etats-Unis BMO 10/10



**- Monplaisir-Parilly**

- Mise en lumière de la Maison de la danse (ancien Théâtre du 8è)
- Mosquée boulevard Pinel

BMO 12/9  
BMO 3/10 et 10/10

**- Villeurbanne**

- Place Charles Hernu (projet New-Yorko-Marseillais)

P. 8.9

**- Saint-Fons**

- Archimium : un musée de la Chimie (projet J.M. WILMOTTE)

P. 16/9

BMO Bulletin Municipal Officiel

P Progrès

9 à L 9 à Lyon

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre ami Michel Raffin, adhérent de longue date à S.E.L., est Président de l'Union Générale des Rhodaniens, association dont certains objectifs sont proches des nôtres. Il vous expose ci-dessous ce qu'est l'U.G.R.

"L'Union Générale des Rhodaniens" est une association franco-suisse fondée en 1926 à TOURNON. Elle a pour objectif la promotion de la vallée du Rhône autour du thème du fleuve, de la source à la mer, sur les plans économique, touristique, culturel, folklorique.

Elle a contribué, dès l'origine, à la défense et au développement de toutes les activités à caractère rhodanien, notamment en créant des Congrès Economiques Rhodaniens dont les travaux ont été le point de départ de la Compagnie National du Rhône avec l'aide de l'un des Membres éminents de l'association, M. Edouard HERRIOT.

### LES FETES DU RHONE, COURONNEMENT DES CONGRES.

L'U.G.R. développe aujourd'hui une activité à multiples facettes :

#### En matière d'économie/aménagement

Elle soutient activement le projet de liaison fluviale Rhin-Rhône, apporte son concours aux élus de la vallée en vue d'un aménagement global et cohérent de l'entité rhodanienne, conduit une action concertée avec l'ensemble des acteurs de la voie d'eau pour faire vivre ce "chemin qui marche".

A ce titre, elle a réalisé, en collaboration avec l'association nationale PROMOFLUVIA, un rapport de propositions concernant la mise en œuvre du Plan d'Aménagement des Berges dans l'Agglomération Lyonnaise.

#### En matière touristique

L'U.G.R. a, par exemple, à son actif l'élaboration d'un rapport de proposi-

tions sur les accostages sur la Saône de la Truchère (affluent de la Saône) à LYON. Un autre rapport, résultant d'observations in situ en bateau, est en cours sur le Rhône. Ces travaux sont réalisés en commun avec l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures.

#### En matière culturelle

Conférences, expositions, visites commentées se succèdent, réalisées le plus souvent par des adhérents universitaires, techniciens, écrivains...

**La fête est enfin souvent au rendez-vous** : LAUSANNE et TAIN-TOURNON en juin 1992 drainèrent des milliers de spectateurs. L'U.G.R. a apporté son concours à la Fête de l'Eau organisée le 19 septembre dernier à LYON (elle a mis en place un défilé folklorique sur les quais de Saône le dimanche matin).

Michel RAFFIN

### Pour tout renseignement,

consulter l'U.G.R. à son siège administratif : 12, quai Maréchal Joffre 69002 LYON  
Tél. 72 40 98 19 (les lundi, mercredi et vendredi de 16 à 19h.)

<b>SAUEGARDE &amp; EMBELLISSEMENT DE LYON</b> Membre de CIVITAS MOSTRA			Adhérez à  <b>SAUEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON</b>	COTISATION Membre ADHERENT 130F Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE 700F JEUNE - ETUDIANT 70F
Président <b>Jean-Paul DRILLIEN</b> 39, rue Félix Jacquier 69006 - LYON TEL : 78.93.04.52	Secrétaire <b>Marielle GIRAUD</b> 14, rue Pierre Corneille 69006 - LYON TEL : 78.52.33.10	Trésorier <b>Henry BERCHTOLD</b> 21 <sup>er</sup> , av. G <sup>e</sup> Leclerc 69160 - TASSIN LA DEMILUNE TEL : 78.34.34.17		CREDIT LYONNAIS Agence Le Parc Compte N° 50 145 V
			17, rue Sully - 69006 LYON - Tél. 78 93 04 52	